

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 MAI 2016

L'an deux mil seize, le dix-sept mai à vingt heures dix minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Jacques QUILTU, Maire.

Etaient présents : M. QUILTU, Mme PLUSQUELLEC, M. KERANGUYADER, Mmes LE GUEN, THOMAS, BOUCHER-LE BALLER, M. CREN, M. GUEVEL, M. LE JEUNE, Mmes TROMEUR et ROPARS, M. COCHENNEC.

Etaient absents : M. BAIL et M. COENT.

Procuration: Mme HEMON à Mme LE GUEN

M. LE JEUNE a été élu secrétaire.

Convocation du 10 mai 2016.

I. Approbation du compte rendu de la séance du 18 avril 2016

Le procès-verbal de la séance du 18 avril 2016 est approuvé à l'unanimité, et signé par l'ensemble des membres présents.

Le Maire, J. QUILTU, donne lecture de l'ordre du jour de la séance.

II. Délibérations

1. Travaux de mise en accessibilité et d'amélioration énergétique de l'école Per Jakez Helias – Attribution des lots 1, 3, 4, 5, 6 et 8

Par délibération du 27/05/2015, l'assemblée communale a retenu l'entreprise BETDI DILASSER pour réaliser une étude thermique à l'école communale Per Jakez Helias dans le but d'effectuer, par la suite, les travaux nécessaires à l'amélioration des performances énergétiques du bâtiment dont la rénovation extension date de 1992/1993.

Suite à cette étude, des travaux de mise en accessibilité et d'amélioration énergétique de l'école publique doivent être réalisés. Une consultation comportant huit lots a été lancée. Plusieurs prestataires y ont répondu.

La commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 09/05/2016 a analysé les premières enveloppes reçues et propose d'attribuer aujourd'hui uniquement les lots 1, 3, 4, 5, 6 et 8. Aucune offre n'a été reçue pour les lots 2 et 7, pour lesquels une consultation est relancée.

La commission d'appel d'offres propose de retenir, selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité (à savoir, 50 % pour le prix des prestations, 40% pour la valeur technique et 10% pour la masse de CO² liée au transport des salariés), comme étant les offres économiquement les plus avantageuses, celles des entreprises suivantes :

- **Pour le lot n° 1 – Gros-œuvre - VRD** : l'entreprise La Carhaisienne de Construction, domiciliée à Carhaix-Plouguer, pour un montant de 2 841.73 € HT (estimation 2 500 € HT) ;
- **Pour le lot n° 3 – Menuiseries extérieures** : l'entreprise FALHER, domiciliée à Rostrenen, pour un montant de 13 000 € HT (estimation 12 750 € HT) ;
- **Pour le lot n° 4 – Menuiserie intérieure** : l'entreprise FALHER, domiciliée à Rostrenen, pour un montant de 5 222.80 € HT (estimation 5 500 € HT) ;
- **Pour le lot n° 5 – Cloisons sèches - isolation** : l'entreprise FALHER, domiciliée à Rostrenen, pour un montant de 5 495.59 € HT (estimation 3 000 € HT) ;
- **Pour le lot n° 6 – Plafonds suspendus** : l'entreprise FALHER, domiciliée à Rostrenen, pour un montant de 4 569.60 € HT (estimation 3 000 € HT) ;
- **Pour le lot n° 8 – Electricité – plomberie – sanitaire – chauffage - VMC** : l'entreprise Marcel GILOT, domiciliée à Rostrenen, pour un montant de 39 604.29 € HT (estimation 50 300 € HT).

Après discussion et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide de retenir les entreprises ci-dessus pour réaliser les travaux de mise en accessibilité et d'amélioration énergétique de l'école Per Jakez Helias, pour un montant de 70 734.01 € HT ;
- Indique que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2016 ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier.

Vote à l'unanimité.

2. Subventions complémentaires 2016

Il est proposé à l'assemblée communale de voter les subventions indiquées ci-après :

Bénéficiaire	Montant
Tennis club de Carhaix	30.00 €
Association « Des problèmes, des solutions »	20.00 €

Après discussion et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide de voter les subventions pour un montant total de 50.00 € ;
- Indique que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2016.

Vote à l'unanimité.

3. Stage à l'étranger – Demande d'une aide financière

Il est exposé à l'assemblée communale :

Dans le cadre de sa formation BTS ACSE, Monsieur Florent LE MOEL va effectuer un stage en Suisse d'une durée de quatre semaines.

Afin de financer ce projet, il sollicite l'attribution d'une subvention.

Après discussion et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide d'allouer à Monsieur Florent LE MOEL, dans le cadre de sa formation BTS ACSE, une subvention de 80 €.

Vote à l'unanimité.

III. Informations diverses

- **Ordures ménagères – Débat relatif à la mise en place par Poher Communauté d'une tarification incitative :**
Lors du bureau communautaire du 21/04/2016, Poher Communauté a présenté son étude sur la mise en place d'une tarification incitative et propose d'expérimenter ce dispositif sur une commune-test en 2017. De nouveaux moyens financiers, techniques et humains seront à prévoir. Le ramassage des ordures ménagères se ferait tous les quinze jours dans les communes rurales. Chaque ménage rural disposerait d'une poubelle individuelle pucée et non plus collective. Le conseil communautaire souhaite délibérer sur ce sujet lors de sa séance du 30/06/2016. Les élus municipaux demandent que ce dossier soit représenté en commission environnement avant son vote au conseil communautaire. J. QUILTU énonce qu'il serait prématuré de se prononcer sur ce sujet sans avoir davantage d'informations. Il précise qu'un courrier sera adressé au Président de Poher communauté. Les membres du conseil municipal sont défavorables à une possible augmentation de la tarification subie par les clédinois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.